Valets de chambre au Congo; 23. ?; 24. Quatre Saisons, le Soleil et la Lune; 25. Lemotive; 26. Dartagnan; 27. Bamboula; 28. Beau couple; 29. Fête au village; 30. Original; 31 Pierrette moderne; 32. Carnaval de l'ancien temps; 33. Afficheur et publicité; 34. Comique; 35. Vélo fleuri; 36. Louis XIV; 37. Comique; 38. Groupe costumé comique; 39. Frères Piff-Paf; 40. Marquis et marquise; 41 Chef de tribu nègre; 42. Les joyeux Polichinelles; 43. Gendarme et apache; 44. Polichinelle et sa femme; 45. République et Alsace-Lorraine; 46. Pacha et sa femme; 47. Papier; 48. Costume enfant; 49. Ecumeur de la rue; 50. Rêve de nuit; 51. Retour de moisson; 52. Visite des notabilités au village; 53. Divers en papier; 54. Char des bouchers et boulangers; 55. Chapeau montre (char aumônière); 56. Quêteuses et quêteurs pour les pauvres; 57. Princesse.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un aide-maçon de M. Emblans Vermont, entrepreneurs, M. Ch. Dhuille, 41 ans, rue du Moulin, 59, à Roubaix, déchargeait rue de Wasquehal un tombereau de briques; l'une d'elles lui tomba sur le pied gauche qui a été légèrement contusionné. Douze jours de repos; docteur Demoulin.

WASQUEHAL

TERRASSÉ PAR UN COURANT ÉLECTRIQUE. — On procède actuellement dans les nouveaux bâtiments de la filature du Nord, au montage de machines électriques.

L'un des ouvriers monteurs, occupés à ces travaux, M. Alphonse Shaffranck, 25 ans, de nationalité autrichienne, demeurant chez M. Ferret, place de la Gare, en faisant fonctionner un interrupteur de courant, provoqua un court-circuit.

Une énorme étincelle jaillit et la force du courant, 500 volts environ projeta l'ouvrier sur le sol où il resta inerte, dans l'absolue impossibilité de se relever.

Ses camarades de travail se portèrent à son secours, le relevèrent et le transportèrent dans la salle de secours aux blessés, en même temps que M. le docteur Liénard, était mandé en toute hâte. Ce médecin arriva aussitôt, et prodigua ses soins au blessé. Il releva des brûlures du 2e et 3e degré aux mains à l'avant bras droit, et au côté gauche de la figure.

La violence du courant électrique a été telle que la peau de la main et de l'avant bras droit a été enlevée; les cils et la moustache ont été complètement brûlés, enfin, le malheureux monteur porte au côté gauche du cou, à la joue gauche des brûlures qui le font beaucoup souffrir et qui demanderont, outre beaucoup de soins, un repos de deux où trois mois.

Après avoir été pansé, M. Schaffranck, a été reconduit à son domicile.

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué pour aujourd'hui, vendredi, à huit heures du soir. Ordre du jour: questions diverses.

FLERS-BREUCQ

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon au service de Mme veuve Picavet, entrepreneur, M. Achille Lejeune, 23 ans, rue de Lille, à Wasquehal, est tombé en portant un bac de mortier et s'est fait un lumbago. Douze jours de repos; docteur Berthou.

LEERS

LE CONTRAT D'ÉCLAIRAGE APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE. — M. le Préfet vient de sanctionner l'importante décision du Conseil municipal du 10 mai, adoptant le contrat d'éclairage proposé par la société Desclée frères et Cie, de Roubaix.

En conséquence, est approuvé le traité intervenu à la date du 10 mai 1909, entre M. le Maire, de la commune de Leers, en vue de la concession à la Cie du gaz Desclée frères, pour une durée de 30 ans (du 1er octobre 1910 au 30 septembre 1940) de la distribution du gaz, tant pour les usages publics que particuliers.

Cette nouvelle sera apprise avec la plus vive satisfaction par la population de Leers, qui désire, depuis longtemps, avoir l'éclairage public; quant aux particuliers, les commerçants surtout, l'éclairage au pétrole ne leur suffit plus celà se conçoit.

HEM

La Municipalité et les Sociétés musicales

A propos de la mesure sectaire prise par la municipalité radicale-socialiste, à l'égard des deux sociétés musicales, nous avons reçu la lettre suivante de M. Henri Delecroix, député-maire :

Paris, le 25 mai 1909.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Dans votre numéro de dimanche dernier, 23 mai, vous rendez compte d'un incident survenu entre la municipalité d'Hem et les musiques subventionnées.

Je tiens à rétablir les faits et à relever certaines inexactitudes contenues dans cet article intitulé « Une mesure sectaire. »

Tout d'abord la réunion n'a pas été provoquée à la demande d'un parti. Cette réunion avait lieu à la suite d'une convocation régulière portant comme seul ordre du jour: « Location du presbytère ». Cette location a été consentie à l'unanimité. Jusque-là, comme vous le voyez, rien de moins sectaire. Ce point réglé, c'est alors que la commission municipale de la musique donna connaissance au Conseil d'un manque de déférence commis à son égard à l'occasion du festival du 16 mai, organisé par les sociétés fédérées du canton de Lannoy.

La commune avait pris entièrement à sa charge les dépenses de ce festival. L'organisation en avait été faite d'un commun accord entre la Commission municipale et la Commission particulière de la musique. On reprochait à cette dernière d'avoir au dernier moment changé certaines dispositions sans prévenir personne.

Quelqu'un fit alors remarquer que, jusqu'à ce jour, la Musique se contentait d'une exécution annuelle à l'église du Centre. Or, cette année, elle avait déjà donné deux auditions au Centre et elle venait de décider de donner une troisième fois son concours le dimanche 30 mai, dans la nouvelle église des Trois-Baudets.

C'est alors que la décision dont vous parlez fut prise à son égard et que je fus chargé de la lui signifier.

La Musique de la Citadelle fut comprise dans la mesure pour éviter qu'on ne vit dans cette décision une différence de traitement.

Nul n'ignore, en effet, à Hem, qu'en raison d'une sorte de rivalité qui existe entre les deux musiques, chaque fois qu'une subvention est accordée à l'une, l'autre demande de son côté une augmentation correspondante.

Il importe donc en cette circonstance, de les traiter de la même façon.

Je rappelle en passant que la Musique Municipale qui touchait précédemment cinq cents francs par an, vient de voir son annuité portée à sept cents francs. Le Conseil lui avait voté auparavant une somme de trois cents francs pour achats d'instruments. Elle a de plus à sa disposition la salle des fêtes de la Mairie, pour ses répétitions, avec le chauffage et l'éclairage gratis.

A la suite de cette mesure, il y eu entente entre les deux sociétés pour adresser au maire une lettre collective demandant de rapporter l'arrêté.

Je leur en accusais réception dans une réponse, qui leur fut remise par le garde champêtre samedi dans la journée et dans laquelle je m'engageais à soumettre leur demande au Conseil municipal. Cette communication au Conseil, d'abord prévue pour mercredi, ne pourra avoir lieu que samedi par suite d'empêchement de ma part.

J'ai appris depuis que dans une réunion, tenue samedi soir, 22 mai, la Musique Municipale a décidé à l'unanimité, moins trois voix, de se rendre quand même dimanche aux Trois Baudets. Si c'est exact, vous conviendrez que c'est là un bien mauvais moyen d'obtenir satisfaction.

Je constate aussi que l'entente entre les deux sociétés s'est enfin réalisée, malheureusement l'entente s'est faite contre la municipalité.

Je veux espérer que cette union ira jusqu'à la constitution d'une musique unique, de façon à dôter la commune d'Hem d'une société musicale de premier ordre.

Je ne puis préjuger de la réponse du Conseil municipal à la lettre collective; mais, quelle qu'elle puisse être, je suis persuadé, qu'après réflexion, le bon sens ne peut manquer de triompher.

Les membres des deux musiques ne voudront pas rester en conflit avec le Conseil municipal qui ne leur a jamais marchandé son concours en aucune circonstance.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

HENRI DELECROIX,
Maire d'Hem, Député du Nord.

Fidèles à notre impartialité coutumière, nous avons publié les explications de M. le député-maire, malgré leur longueur démesurée. Nos lecteurs y chercheront en vain la justification du sectarisme mesquin dont vient de faire preuve la municipalité radicale-socialiste.

M. Henri Delecroix fait appel au bon sens des musiciens. Que ne commence-t-il par s'adresser à sa majorité du Conseil municipal en obtenant d'elle de revenir sur une mesure aussi intolérante qu'impopulaire?

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira demain samedi, à huit heures du soir. L'ordre du jour porte cette seule question: examen d'une lettre émanant des deux musiques locales et adressée au maire, M. Delecroix, à la suite de la mesure prise par la municipalité à leur égard leur interdisant à l'avenir les auditions dans les églises, pendant les cérémonies religieuses.

FOREST

LES FUNÉRAILLES DE M. MARTIAL MASQUELIER, frère du maire de cette localité qui, on s'en souvient, est décédé des suites d'un accident bénin survenu il y a une dizaine de jours, ont eu lieu jeudi matin à neuf heures, en l'église paroissiale et au milieu d'une affluence considérable.

Le deuil était conduit par la famille du défunt.

Dans l'assistance on remarquait un certain nombre de personnalités du canton.

Montres, Chaines or, Bagues fiançailles
AU SOLEIL D'OR, Place du Théâtre, Lille 68-2

Cartes-Guides Campbell
publiées sous le patronage de la fédération des Automobile-Clubs régionaux de France « Le Nord » comprenant : 1° un guide pratique renfermant Curiosités, Plans de Villes, Industrie, Commerce, Excursions, Distances kilométriques, etc., 2° Une carte en 4 couleurs gravée à l'échelle de 1/320.000 à l'usage des automobilistes, cyclistes et touristes. Prix 1 franc. En vente Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing. 65905

TOURCOING

La journée du vendredi 28 :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: *de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.*
TRIBUNAL DE COMMERCE: *Audience à 9 h. 1/2.*
TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE: *Audience à 9 heures.*

Deux réunions syndicales

Les patrons brasseurs

Le Syndicat des patrons brasseurs de Roubaix-Tourcoing et environs s'est réuni jeudi après-midi à l'« Hôtel du Cygne », Grand'Place, à Tourcoing, sous la présidence de M. Paul Bont, maire de Toufflers, président.

Avant de présenter son rapport sur la situation financière, M. Duthoit, secrétaire-trésorier, rend un hommage de reconnaissance et d'admiration envers M. Bont, qui défend avec zèle les intérêts professionnels des syndiqués. M. Bont, dit-il, ne marchande ni son temps, ni son argent. Il s'est mis en rapport avec de nombreuses personnalités et associations professionnelles; aucune difficulté ne l'a rebuté, il a multiplié ses démarches et ses déplacements pour porter en haut lieu nos revendications, pour les soutenir devant des auditoires quelquefois hostiles ou prévenus et pour les faire triompher. Par un coup d'éclat, il est même allé jusque devant la Commission de réforme de l'impôt et a obtenu l'adoption dans la loi d'un article additionnel dont la portée est considérable et nous donne un très sérieux gage d'espoir. Il a donc acquis bien des titres à notre reconnaissance. Son concours nous est utile, précieux et indispensable. Si la brasserie de Roubaix-Tourcoing, voit luire des jours meilleurs, c'est à lui que nous le devons. Aussi, au nom de la Commission, en votre nom à tous, je lui réitère l'expression de nos remerciements.

Ces paroles de M. Duthoit ont été unanimement applaudies.

Le distingué secrétaire-trésorier a rendu compte ensuite de la situation financière, qui est excellente. Il a terminé en invitant ses collègues à recruter des adhérents au syndicat.

M. Paul Bont remercie M. Duthoit de l'hommage si flatteur qu'il vient d'exprimer. Il fait appel aux brasseurs, en leur demandant de se grouper pour étudier en commun leurs intérêts.

Après quoi, le sympathique président retrace dans un rapport très documenté les travaux accomplis par le Comité depuis l'assemblée générale du 25 juin 1908. Le syndicat, sans perdre de vue les intérêts corporatifs, a dirigé spécialement son action sur les points qui réclament une réforme de la part du Parlement ou de l'administration, notamment par la rédaction en forme de projets de loi, des mesures fiscales les plus propres à sauvegarder équitablement la situation des établissements qui restent dans les traditions de la brasserie.

M. Bont s'est présenté devant la commission de la réforme fiscale pour y soutenir un texte d'amendement au projet de statut fiscal des coopératives, qui a pour principe de n'accorder le traitement de faveur à la coopérative et de ne reconnaître telle, que la société constituée pour ne fournir et ne fournissant réellement ses produits qu'à ses seuls membres et pour les besoins exclusifs de ceux-ci, (consommation personnelle et familiale).

Le président a également défendu avec succès cette thèse devant la Confédération des groupes commerciaux, à Paris.

En terminant, M. Bont donne lecture des textes législatifs arrêtés par le Comité. L'assemblée y donne sa pleine adhésion et charge son président de poursuivre ses démarches en vue d'en préparer l'insertion dans une loi de finances.

Sur la proposition de M. Wattrelot, délégué du syndicat des brasseurs du Nord, l'assemblée appuie le vœu du syndicat des malteurs demandant la fixation à 4 % minimum la quantité de matières inertes et d'impuretés des orges d'importation africaine.

M. Duthoit reprend la parole pour exposer le résultat des démarches qu'il a faites, en compagnie de MM. LeFrançois, Pollet et Salembier, auprès de M. Chatteleyn, adjoint au maire de Roubaix, président du Comité d'initiative de l'Exposition de 1911, relativement à la participation de l'industrie brassicole.

Après échange de vues, le syndicat a nommé une commission qui sera chargée de continuer les pourparlers. Ont été désignés à cet effet, MM. Bont, Salembien, Duthoit, Lefrançois, Joseph Leroux, Paul Loridant, Paul Mulle, Ernest Pollet, Bouilliez, Duchatelet, Torris et Charles Leclercq.

Enfin, l'assemblée a procédé au renouvellement partiel de la Commission administrative. MM. Dujardin, Duthoit et Lefebvre, membres sortants, ont été réélus à l'unanimité. M. Duchatelet a été désigné candidat suppléant.

Avant la fin de la séance, M. Salembier a adressé au nom des assistants, ses sincères félicitations à M. Duthoit pour son zèle et son dévouement au syndicat. Des bravos ont accueilli sa proposition.

La séance s'est terminée à six heures.

Les cabaretiers

Dans la salle des fêtes de l'Hospice, rue de Tournai, a eu lieu jeudi soir, à huit heures et demie l'assemblée générale du syndicat des cabaretiers et débitants de boissons.

M. Nénon, président de la Fédération du Nord, présidait, entouré de MM. Pluquet, président du syndicat de Tourcoing; Stragier, secrétaire, Noël Vantieghem, trésorier et les membres du bureau et Crapez, de Lille.

M. Pluquet ouvre la séance en remerciant les cabaretiers d'être venus en grand nombre pour affirmer la légitimité de leurs revendications.

M. Stragier donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

M. Noël Vantieghem expose ensuite la situation financière qui s'établit ainsi: recettes 1758 frs 30; dépenses 976 frs 25; excédent de recettes 762 frs 05 dont 600 francs sont versés à la caisse d'épargne.

L'assemblée procède au renouvellement partiel de la commission administrative et de la commission de contrôle. Sont nommés MM. Ch. Bordier, Edouard Horrent, Achille Mary, pour la commission administrative; MM. Désiré Delescluse et Levis Serrure pour la commission de contrôle.

M. Crapez du syndicat de Lille, demande la suppression de la licence qui rapporte annuellement 36 millions à l'Etat. Il s'élève contre le privilège des bouilleurs de crû, qui fait perdre au Trésor, cent millions par an.

Cette revendication peut-être considérée comme la lutte du Nord contre le Midi. La réforme ne sera possible, que, si la représentation proportionnelle entre dans les mœurs électorales. Le conférencier rappelle que M. Nénon a préconisé le principe de la grève de la licence, ce sera un moyen extrême, un peu révolutionnaire. Il faudra que tout le monde obéisse au mot d'ordre du comité fédéral. La lutte sera peut être dure, mais elle aura un effet moral important.

M. Crapez voudrait que la répartition des patentès soit faite de façon plus équitable. Il demande également que la vente de la bière se fasse suivant les règles du système métrique. Les brasseurs, dit-il, ont répondu à cette revendication par une demande de jaugeage des verres, comme cela se pratique en Allemagne. C'est là une prétention ridicule, car le consommateur a la faculté de choisir parmi toute une gamme de verres, selon qu'il a soif où qu'il est peu altéré.

Le conférencier s'excuse de ne pouvoir développer plus longuement les revendications, mais il assure que les cabaretiers peuvent compter sur le dévouement du bureau du syndicat et du comité fédéral.

Un auditeur estime que les cabaretiers ne réclament pas assez lorsqu'ils reçoivent leurs feuilles de contributions. M. Nénon lui répond en quelques mots. Quand la première revendication sera obtenue on exigera une seconde, et ainsi de suite. M. Stragier profite de cette observation pour exhorter les cabaretiers à faire de la propagande syndicale.

La patente dit M. Nénon est une question qui dépend du contrôleur des contributions et de la Mairie, car le Maire est chef des répartiteurs. Ce sont les parlementaires qui peuvent seuls en obtenir la suppression ou tout au moins une meilleure répartition. Il faut faire comprendre aux élus du parlement qu'ils ne sont pas des chefs, mais les serviteurs des électeurs. Ils doivent donc s'occuper des intérêts de leurs mandants.

Après avoir constaté que sous la République, la taille et la corvée existent tout aussi bien que sous la royauté d'avant 1782, M. Nénon fait le procès du parlementarisme, qui a failli à tous ses engagements.

L'action syndicale prend des proportions vraiment belles. Que les syndiqués établissent leurs listes de revendications. Les parlementaires inquiets de ce mouvement grandissant du syndicalisme viendront à eux. Ils iront au parlement demander des réformes pour les parias commerçants qu'il y a derrière eux. M. Nénon rappelle le succès du meeting de Lille du 31 mars dernier et annonce qu'un congrès aura lieu à Paris prochainement.

Il demande l'abrogation de l'article 17 de la loi des finances qui prescrit qu'à partir du 1er juillet prochain on ne pourra plus débiter d'absinthe inférieure à 65 centimes.

M. Nénon revient au parlementarisme et cite un passage du « Cabaretier du Nord » organe de la Fédération des débitants dans laquelle M. Dron est pris à partie. Voici ce passage :

M. Dron, député, disait dernièrement: « Vos revendications sont justes, mais vous arrivez trop tard. » Vous comprenez, ajoute-t-il, que nous ne pouvons embêter le Gouvernement, qui se trouve débordé par la grève des P.T.T. et l'approche du 1er mai (ceci se passait avant cette époque). Il est regrettable que de tels propos soient tenus par un représentant du peuple; peu nous importe à nous les hommes qui gouvernent, s'ils ne sont au Pouvoir que pour nous exploiter et nous pressurer.

C'est dans les couloirs du Conseil général, où il assistait en curieux, que M. Dron répondit à M. Nénon, que les cabaretiers arrivaient trop tard.

M. Nénon développe ensuite les autres revendications du syndicat: abolition des baux léonins, fabrication de la bière, etc.

La grève de la licence ne sera pas décrétée le 1er juillet, mais le jour où l'on saura sur quels parlementaire ont peut compter, car il ne faut pas s'engager à la légère, et de gaité de cœur dans une affaire aussi grave.

En fin de séance l'ordre du jour suivant a été voté.

« L'assemblée décide de poursuivre, par tous les moyens légaux, la suppression de la licence et de recourir même à la grève du paiement de cette taxe, si les pouvoirs publics ne mettaient pas de suite cette question à l'ordre du jour du Parlement;

» Compte sur le dévouement de la Fédération Nord-Nord-Est, pour saisir les députés de la région de la question des patentes, de la propriété de l'achalandage et la suppression des baux léonins;

» S'engage, pour les élections législatives de 1910, à exiger des candidats des engagements formels pour appuyer les revendications de notre corporation et les faire aboutir, et à combattre ceux d'entre eux qui ne prendraient pas ces engagements. »

La séance a été levée à 10 heures et demie.

Les rues particulières

SUITE DU RAPPORT DU MAIRE

Le présent et l'avenir

La partie la plus intéressante du rapport présenté au Conseil municipal par M. Dron, et dont nous avons commencé la publication est celle qui a trait aux rues particulières. M. le maire fait un long exposé de la question, examinant d'une part les conditions dans lesquelles pourra se faire à l'avenir l'ouverture des rues privées, d'autre part, le moyen d'obtenir pour le présent la mise en état de viabilité des rues actuellement existantes sur le territoire de la ville.

Pour l'avenir. — Les conditions imposées aux propriétaires pour obtenir l'autorisation d'ouverture sont déjà spécifiées au règlement de voirie du 8 mai 1901, articles 80 et suivants.

M. le maire propose d'y ajouter un article nouveau ainsi rédigé :

« Quand une rue aura été ouverte sans autorisation à la circulation publique, les propriétaires responsables seront mis en demeure d'avoir à la barricader dans un délai de 24 heures.

» A défaut de se conformer à cette mise en demeure, les dits propriétaires seront poursuivis et les travaux exécutés d'office à leurs frais par les soins de la ville. De même le barricadage sera exigible même pour les rues ouvertes, en vertu d'une autorisation régulière, jusqu'à ce qu'il soit dûment constaté que les prescriptions de l'article 84 du règlement de voirie ont été observées. »

Pour le présent. — D'une manière générale, dit le rapporteur, les propriétaires de maisons ou de terrains situés dans les rues particulières existantes comprennent que la mise en état de viabilité s'accorde avec leur propre intérêt et la plupart d'entre eux ne demandent qu'à se conformer aux prescriptions du règlement. On ne saurait trop le répéter, la ville n'est pas appelée à tirer bénéfice de ces transformations puisqu'elle doit assumer la charge de l'entretien et de l'éclairage de toutes les rues particulières dont la mise en état de viabilité permettra le classement dans le réseau des voies publiques.

C'est le seul intérêt des habitants de ces rues qui est en cause: continueront-ils, oui ou non, à s'embourber quand ils regagnent leur domicile, à vivre dans l'insécurité qui résulte d'un éclairage nul ou défectueux, à respirer l'odeur infecte occasionnée par la stagnation des boues et ordures?

Tout le monde admettra que cet état de malaise et d'injustice n'a que trop duré et, s'il fallait donner une preuve de ce que nous avançons, qu'on peut escompter la bonne volonté d'un grand nombre de propriétaires de maisons ou terrains situés dans les rues particulières, nous la trouverions dans ce fait que dans beaucoup de rues importantes telles que les rues du Vélodrome, de Belfort, de Mulhouse, Arago, Fénelon, etc., nous avons d'ores et déjà l'acquiescement de la plupart des propriétaires, de presque tous.

Il est donc désirable que ces travaux se réalisent dans le plus bref délai pour la plus grande satisfaction des habitants de ces rues.

Mais nous touchons là au point critique. Il suffit parfois et c'est malheureusement le cas le plus fréquent d'un seul propriétaire récalcitrant pour annuler l'effet de la bonne volonté des autres.

Supposons qu'il s'agisse de la construction d'un aqueduc: elle est rendue impossible si deux ou trois propriétaires d'une rue ne veulent pas supporter la part de dépense qui leur incombent. On ne peut concevoir la construction d'une conduite d'eau qui doit avoir son écoulement dans un sens déterminé, s'il y a des solutions de continuité correspondantes aux fronts à rue de certains propriétaires réfractaires. C'est le cas, par exemple, de la rue Franklin où quatorze propriétaires ont accepté de payer les frais de construction d'un aqueduc qui doit déboucher dans la rue Magenta, mais où un seul propriétaire d'un immeuble situé au point de jonction de ces rues, refuse absolument toute participation.

S'il s'agit de la construction de la chaussée pavée, l'inconvénient est également le même. Ainsi, dans la rue du Vélodrome, qui a 362 mètres de longueur, avec 70 maisons, 46 propriétaires et 278 habitants, l'aqueduc est construit entièrement et tous les riverains ont signé l'engagement de supporter leur part de frais de pavage, sauf deux d'entre eux qui s'y refusent? Peut-on concevoir l'entreprise du pavage d'une rue en y tolérant qu'au droit de certaines propriétés plus ou moins espacées se trouvent des ilôts mal nivelés, boueux, impraticables aux voitures et faisant lamentablement tâche dans la perspective générale de la rue?

Est-il admissible aussi que l'ensemble des habitants de la rue continue à pâtir de la mauvaise volonté de ces deux propriétaires?

Voilà la question nettement posée.

Quelle solution peut-on envisager?

Le Conseil municipal nous permettra de ne pas nous livrer à une analyse critique de toutes les solutions qui seraient susceptibles d'être étudiées et de n'exposer que celle qui nous paraît avoir le caractère le plus pratique.

Encore n'aurons-nous pas la prétention de la généraliser immédiatement et sommes-nous résolus à procéder par étapes en nous efforçant de poursuivre d'abord les améliorations dans les rues les plus importantes, celles qui sont pour ainsi dire complètement bordées de maisons et où l'on a chance de rencontrer de la part des propriétaires le plus grand nombre de bonnes volontés. Sans que cette proportion doive être appliquée avec une rigueur mathématique, nous serions disposés à agir d'abord dans les rues où les propriétaires s'engageraient à supporter les frais correspondant à la mise en état de viabilité des 4/5 au moins de la surface de la rue.

Il y aura donc lieu à des démarches successives pour chacune des rues particulières et le Conseil municipal sera saisi par nous des propositions susceptibles d'être accueillies, à mesure que l'accord sera réalisé pour chacune d'elles.

Nous aurons d'abord pour premier objectif de faire connaître le résultat des pourparlers engagés en mentionnant les noms des propriétaires acceptant et le nom de ceux qui se montrent irréductibles. La sanction qui consisterait à permettre aux principaux intéressés, aux voisins, aux habitants de la rue, d'apprécier le consentement ou le refus des uns et des autres n'est pas sans valeur et nous nous garderons de la négliger.

Mais pour le cas où vous aurez décidé de donner suite aux propositions que l'Administration municipale vous fera en conséquence des engagements obtenus, qu'adviendra-t-il à l'égard des propriétaires récalcitrants? Le nœud de l'affaire est là et les difficultés à prévoir *sont assez complexes.*

Nous verrons prochainement comment le rapport envisage la question au *triple point de vue des aqueducs,* du pavage et des canalisations de l'éclairage.

ON ANNONCE qu'une conférence à laquelle sont invités les employés et ouvriers des chemins de fer sera donnée dans la salle de la Maison du Peuple. Un employé des chemins de fer, M. Marius André, prendra la parole.

AUTORISATIONS DE BATIR. — MM. Eloi Cramet, rue de Wailly, 1 maison; Société Immobilière « La Solidarité », rue du Blanc-Seau, 40 id.; Camille Amaurisse, rue du Beau-Laurier, 1 bâtiment; Vve Benoît-Roussel, rue Magenta, 1 maison; Henri Plankaert, rue Achille Testelin, 6 id.; Louis Couteau, rue des Cinq Voies (cour), 19 id.; Victor Dessauvages, rue de la Blanche Porte, 1 id.; Emile Parmentier, rue de Paris, 1 bâtiment; Desurmont-Joire, rue du Chêne Houpline, 1 filature; Duprez-Dalle, rue du Touquet, 1 patronage; Trentesaux, rue des Poutrains, 1 bâtiment; Krabansky, rue Magenta, 1 id.; Emile Lecocq, rue de Dunkerque, 1 maison; Paul Jonglez, boulevard Gambetta, 1 id.; Vanhonacker-Mas, rue de Roncq, 2 id.; Emile Holbecq, rue Achille Testelin, 1 id.; Vermersch, rue Nationale, 1 id.; Léon Pierron, rue Bonne-Nouvelle, 1 id.; Veuve Dael, rue de la Tossée, 2 id.; Lecomte, rue Achille Testlin, 1 id.; Emile Chantry, boulevard Bambetta, 2 id.; Barbe, rue Turgot, 4 id.; Paul Dhalluin, rue Châteaubriand, 1 id.; Charles Delporte, rue La Tour d'Auvergne, 1 id.; Jean Duvillier, rue du Halot, 1 bâtiment; Beséme-Varrasse, rue du Moulin, 1 id.; Désiré Pée, rue de Riga, 3 maisons; Veuve Gadenne, rue de Bailleul, 1 id.; Charles Mathon, rue d'Aire, 1 id.; J.-B. Bigotte, rue du Vélodrome, 1 id.; Loosveldt, rue des Palmiers, 2 id.; Glorieux, rue du Brun-Pain, 2 id.; Vienne, rue du Brun-Pain, 1 id.; Vandebrock, rue du Brun-Pain, 2 id.; Emile Catteau, rue de la Gare, 1 id.

UN VOL DANS UNE BOUCHERIE, RUE DE PARIS. — Nous avons raconté comment le 2 mai, dans la soirée, un individu s'était introduit chez H. Brunin, 225, rue de Paris. Mme Brunin se trouvait seule dans son magasin. Le client se fit servir dix centimes de pâté et profitant d'un moment d'inattention de la bouchère, enleva un jambon qu'il jeta à un complice stationnant sur le trottoir. La scène dura moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Après le départ du client, le vol fut constaté et M. Brunin se mit en campagne pour retrouver les voleurs. Il fut assez heureux de pouvoir faire arrêter Gustave Demynck, 34 ans, ébarbeur, rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte, celui qui avait reçu le jambon. Quant à l'autre individu un nommé Jules Delannoy, 29 ans, demeurant à Tourcoing, il ne fut arrêté que quelques jours plus tard, par la police municipale.

Les deux compères sont renvoyés devant le tribunal correctionnel de Lille, à une prochaine audience, où M. Houeix, juge d'instruction vient de les traduire sous l'inculpation de vol.

VOIR 8e PAGE : Succursale de l'Hôtel des Trois Rois, Comines-Fr., à Oostduinkerke-Bains. 66327

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au tissage de M. Florimond Gillis, rue des Villas, un tisserand, M. Désiré Carette, 17 ans, rue Lamartine, à Wasquehal, en plaçant une corde d'ensouple a fait une chute et s'est contusionné le genou gauche. Quinze jours de repos; docteur Delattre.

— Chez MM. Dumortier frères, fabricants d'huile, rue de Rotterdam, un ouvrier, M. Ernest Lallement, 21 ans, rue de l'Epine, 109, en marchant sur un clou s'est fait une blessure au pied droit. Dix jours de repos; docteur Desbonnets.

— Un rattacheur de chez M. Haeffely, filateur, rue du Tilleul, M. Cyrille Braye, 21 ans, rue d'Oran, 37, à Wattrelos, a eu l'index gauche comprimé entre la pointe d'une broche et une contre-baguette. L'ongle a été arraché. Quinze jours de repos; docteur Jacquemont.

— Un ouvrier de M. Gustave Leclercq, entrepreneur, rue de Calais, M. Charles Martens, 44 ans, demeurant à Lauwe, est tombé dans un chantier, rue de Wailly et s'est fait une contusion et une entorse à l'épaule gauche. Docteur Cuisset; dix jours de repos.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

A Wasquehal. — Le recensement annuel des chevaux se fera sur la place Fénelon, le jeudi 3 juin, à partir de 7 heures du matin.

A Ascq. — Le recensement des chevaux et voitures a eu lieu, jeudi matin, sur la place Communale. Sur 77 chevaux présentés, 51 ont été classés, 8 réformés et 18 ajournés.

La commission procédera aujourd'hui vendredi à Willems, Baisieux et Camphin.

Mettez votre idée à l'épreuve en l'annonçant.

Dans les contributions indirectes

MM. Bacherot, préposé de 2e classe, à Quesnoy-sur-Deûle, (service mixte) est nommé commis 3e classe, Tourcoing; Langlet, commis 1re classe, Tourcoing, est nommé commis principal à cheval, 6e classe, Jort (Calvados); Gouillieux, commis principal, chef de poste, 4e classe, Tourcoing, est nommé commis principal, chef de poste, 3e classe, Tourcoing.

Communications

ROUBAIX. — **Cercle Alexandre Dumas.** — Vendredi, à huit heures un quart, répétition de la cantate pour les fêtes du Cul-de-Four.

WATTRELOS. — **Musique Municipale.** — Répétition samedi, à neuf heures du soir. Présence indispensable.

NOUVEAU MANUEL COMPLET
DU
Chandelier et du Cirier
Contenant : Composition du Suif. — Fonte du Suif, — Fabrication des Chandelles. — Graissage et lubrification. — Composition et propriétés de la cire. — Fabrication des Cierges. — Des Bougies. — Usages divers de la Cire. — Encaustiques. — Cire à cacheter.
Nouvelle édition, par Georges Petit, ingénieur civil. Ouvrage orné de 85 figures dans le texte. —En vente : 4 francs aux Librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix; et 33, rue Carnot, à Tourcoing. 647221

WATTRELOS

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Comité d'initiative a reçu des inscriptions en nombre raisonnable, et suffisant peut-être pour l'encourager à mener l'œuvre dans la voie de la réalisation. Il a recueilli dans plusieurs villes, où l'institution existe, des renseignements intéressants qui permettront, quand ils seront complets et étudiés, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours, comme il est probable, de réunir toutes les personnes qui lui ont envoyé leurs noms et adresses, et aussi celles qui les lui enverront d'ici là, à la Mairie.

On connaît le but de l'œuvre: permettre aux petites bourses l'acquisition de maisons salubres et modestes sans autre sacrifice que le prix de location, la maison devenant la propriété absolue de son habitant au bout d'un certain nombre d'années convenu par contrat. On voit combien la perspective est séduisante et combien le but est moral, reposant sur la conduite, l'ordre, l'épargne.

UNE ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO. — Par arrêté du 21 avril, M. le Préfet, a chargé M. le Maire de Wattrelos, de procéder à une enquête de commodo et incommodo sur le projet présenté par M. E. V. Bernard, d'établir une fabrique de colle gélatine, sur un terrain situé à Wattrelos, (hameau du Sartel).

A cet effet, il se rendra à la Mairie, comme commissaire délégué par M. le Préfet du Nord, le mardi 8 juin, de 3 à 4 heures, pour y recevoir les déclarations des habitants de la commune sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Le plan géométrique indiquant l'emplacement de la fabrique et les propriétés circonvoisines dans un *rayon* de deux cents mètres est déposé au Secrétariat de la Mairie, ou chaque habitant *pourra en* prendre connaissance.

CAPTURE DU CÉLÈBRE MICK. — Emile Naye, ce bandit fameux qui mit à sac une maison de la rangée Brelle, au Winhoute, qui y déroba la « semaine » d'un brave ouvrier et s'y fit servir à manger et à boire, tant il terrorisait le quartier, est revenu à Wattrelos ces derniers jours, retour du dépôt de mendicité et de vagabondage d'Hoogstraeten.

Un mandat d'arrêt avait été décerné contre Naye, dit Mick, en date du 13 juillet 1908. Jeudi matin, à 8 heures, le brigadier Erkelboudt l'appréhendait au collet pour le mener au violon, d'où il sortira pour la maison d'arrêt; il y doit purger 2 années de prison, pour l'affaire à laquelle nous faisons allusion.

AVIS AUX CABARETIERS. — A l'occasion de la Pentecôte, tous les cabaretiers de la commune pourront tenir leur débit ouvert jusqu'à deux heures du matin le dimanche et le lundi.

Tous les cabaretiers, régulièrement autorisés à laisser jouer de la musique, pourront laisser danser ces deux jours jusque minuit.

FOURRURES Mon A. FOURNIER 30, r. Esquermoise, Lille
CONSERVATIONS et réparations pendant l'été 6602

LILLE

Lille aurait baissé d'un mètre depuis le tremblement de terre de Messine

Le nivellement de la France va subir encore une revision due aux derniers tremblements de terre. On verra donc modifier ou déplacer ces petits disques de bronze appelés des repères et qui sont accolés sur les bornes des routes ou au flanc des monuments.

Il y a précisément cinquante ans que l'on acheva, pour la première fois, cette importante opération, conçue et dirigée par l'ingénieur Bourdaloue.

On se demande assez souvent où est placé le 0 d'où partent les évaluations. Or, il n'est pas situé au pied de Notre-Dame de Paris comme le point de départ des grandes routes nationales. C'est Marseille qui régit le nivellement général de la France. Le 0 est fixé à l'échelle du fort Saint-Jean.

C'est grâce à la revision constante des côtes que l'on sait que *le sol français s'est affaissé du sud au nord d'un mètre à Lille et d'un mètre vingt centimètres à Brest.*

Du moins, le *Gaulois* se porte-t-il garant de cette constatation.

ARRESTATION D'UN ESCROC

IL AVAIT FAIT DES OFFRES POUR L'ACHAT DE LA GRAND'GARDE DE LILLE. IL EST PINCÉ A BOULOGNE.

Il y a quelque temps, on avait fait grand bruit d'une offre d'un million, faite pour l'achat de la Grand'garde, de Lille, au nom d'une société américaine, qui voulait, sur l'emplacement, installer un hôtel gigantesque.

L'administration enregistra cette offre mais se tint sur ses gardes. L'individu, un sieur Messine, était descendu dans un hôtel de la rue Saint-Nicolas. Ce n'était qu'un vulgaire escroc. La ville veut obtenir un million pour la vente de la Grand'garde. Cela n'a pas été caché. Or, avant les offres de Messine, d'autres offres sérieuses, avaient été faites par des personnes honorablement connues, mais ne s'élevaient pas au delà de huit cent mille francs.

D'ailleurs l'administration municipale ne peut, de sa propre autorité, abandonner, pour un prix quelconque, un bâtiment communal. Mais, Messine, pendant son séjour à Lille, voulut jouer grand jeu. Ce n'était pas assez d'entrer en pourparlers pour l'achat d'un bâtiment communal. Il voulut ouvrir un grand Musichall. Ainsi, il se créa des relations, se fit héberger, et, toujours sans bourse déliée.

Mais tout a une fin. Il quitta Lille pour se rendre à Boulogne, où il devait, disait-il, traiter une grosse affaire. Il ne tarda pas à se faire arrêter dans cette ville pour escroquerie. Une commission rogatoire fut envoyée à Lille, et le commissaire de police du premier arrondissement fit une perquisition dans la chambre qu'occupait Messine dans la rue Saint-Nicolas. On y découvrit, dans sa chambre, un tas de paperasses, des lettres, des cartes, des recommandations. En un mot, on acquit la certitude que Messine était un escroc, originaire, non d'Amérique, mais de Calais ou des environs. Il a laissé à payer, rue Saint-Nicolas, une note d'environ douze cents francs.

A L'UNION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA RÉGION DU NORD. — L'assemblée générale de 1909, de l'Union des corps de sapeurs-pompiers de la région, aura lieu, à Lille, le dimanche 6 juin prochain, sous la présidence de M. Vincent, préfet du Nord.

Nous donnons ci-dessous le programme de cette journée:

A dix heures, à la caserne Malus, réception des officiers et sous-officiers unionistes; à dix heures et demie, manœuvres d'échelles à crochets et simulacre d'incendie par la section de gymnastique et les sapeurs-pompiers de la caserne. (Manœuvres de pompes à vapeur, de dévidoirs et de grandes échelles); à onze heures, salle d'état-major des sapeurs-pompiers, réunion du Conseil d'administration; à onze heures et demie précises, assemblée générale de l'Union; à deux heures précises, au *Grand-Hôtel*, banquet par souscription, pour les officiers et sous-officiers unionistes.

Les demandes de réduction sur le parcours en chemin de fer ainsi que les feuilles d'adhésion au banquet doivent être adressées à M. Hue, secrétaire de l'Union, lieutenant des sapeurs-pompiers de Seclin (Nord).